LES ARCHERS LÉGUEVINOIS

TIR EN SALLE (Gymnase des Pins Verts au collège)

École de tir – entraînement encadré	
Archers de plus d'1 an d'ancienneté	Samedi matin de 09h00 à 10h30 (1)
• Débutants • Poussins (U11) • Archer parent accompagnant un poussin • Archers de plus d'1 an d'ancienneté selon la place disponible sur le pas de tir(2)	Samedi matin de 10h30 à 12h00 (1)
Archers souhaitant faire de la compétition	Mardi soir de 20h00 à 21h30

Entraînement libre (selon disponibilité des encadrants bénévoles)	
Adultes et jeunes autonomes	Mardi de 20h00 à 23h00 et Dimanche matin de 09h30 à 11h30 *(ouverture du créneau selon disponibilité d'un encadrant)* (merci de s'inscrire sur le site : LA VIE DU CLUB/Réservation des séances en salle)

(1) Durant les beaux jours, l'école de tir se tiendra préférentiellement en extérieur
(2) La participation à ce créneau ou le précédent sera déterminée à l'inscription et sera à conserver pour l'année.

TIR EXTÉRIEUR (Les Pins Verts)

Les entraînements sur le pas de tir extérieur, sous responsabilité d'un responsable de tir, sont possibles aux beaux jours :

- le samedi de 09h15 à 11h45,
- le dimanche de 09h30 à 11h30,
- le mardi soir et le jeudi soir à partir de 19h00.

TIR NATURE / 3D (Le Pyroutet)

Les entraînements extérieurs en forêt sont réservés aux archers de parcours. Les archers de parcours mineurs doivent être accompagnés d'un archer de parcours adulte. Les entraînements se font sous leur responsabilité.

N.B. : les archers sont invités à participer à l'entretien du bois et du sentier d'accès.

INSCRIPTION

L'inscription se fait sur le site.

Le paiement de l'adhésion et la location du matériel peuvent se faire par CB en ligne (choix préféré), par virement ou par chèque lors de la 1ère séance.

N.B. : il est possible d'échelonner votre paiement en choisissant le paiement par CB ou par chèque

La caution du matériel ne peut être réglée que par chèque; le chèque de caution sera rendu en fin de saison lors de la restitution du matériel.

Attention : Lors de l'inscription, il vous sera demandé de répondre à un questionnaire santé CERFA et éventuellement, suivant les réponses, de fournir un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc en compétition.

Modalités d’inscription :

- Renouvellement : les réinscriptions des archers déjà inscrits la saison précédente sont prioritaires du 1er juillet jusqu'au 31 août.

- Nouveaux adhérents : les inscriptions des nouveaux archers ne seront prises en compte qu'à partir de début septembre (date du forum) par ordre chronologique.

- Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du montant de l'inscription (ou du 1er montant dans le cas d'un paiement échelonné),

- Les demandes de licences pour la prochaine saison ne seront déposées à la FFTA qu'une fois le montant ci-dessus réglé.

N.B. : afin de prendre en compte les inscriptions des nouveaux archers, toutes les inscriptions seront clôturées fin septembre permettant ainsi des cours structurés dès début octobre.

Nouveaux Adhérents
Une fois la séance d’essai faite et concluante, le dossier complet devra être fourni pour pouvoir tirer
Vous devrez alors fournir le samedi suivant :

- Si vous n’avez pas d’adresse internet, 1 enveloppe timbrée à l'adresse de l'archer,
- 1 photo,
- et compléter le paiement (adhésion et/ou location-caution - cf Tarifs annuels)

L'ensemble de votre dossier vous sera restitué si vous ne souhaitez pas donner suite, à condition d'en faire part au club après la séance d'essai.

Si l’annulation intervient après la prise de licence, la cotisation, encaissée par la FFTA lors de la prise de licence, ne pourra pas être rendue.

Si l’annulation intervient après Noël, le montant entier de l’adhésion sera conservé par le club.

COTISATION

Licence jeune (1ère licence, incluant 10€ pour le tee-shirt)	95 €		Licence adulte compétiteur	107 €
Licence jeune (renouvellement)	85 €		Licence adulte non compétiteur	99 €
			Licence adulte non pratiquant	56 €
Licence découverte (à partir du 1er mars pour les personnes n’ayant jamais été licenciées à la FFTA)				50 €

N.B. 1 : une réduction Famille de 10€ est consentie sur la 2ème cotisation et les suivantes
N.B. 2 : ces cotisations incluent l'assurance FFTA (de 28 cts en 2024).

LOCATION

Location du matériel (kit de **Base**)	40€ (1)
Location du matériel (kit de **Compétition**)	55€ (1)
Caution lors de la location de l’équipement	150€ (2)

Chaque kit est composé de 1 house d’arc, 1 repose arc, 1 stabilisateur, 1 viseur, 1 palette, 1 fausse corde

+ 1 arc d’initiation pour le **kit de base**

ou 1 arc de compétition pour le **kit compétition**

(1) A l’issue de la séance d’essai, l'archer devra acheter les accessoires suivants : carquois + 8 flèches + protège-bras + dragonne (Budget de 50€ environ)

Le club est en mesure de vendre tout ce matériel. Si vous achetez vous-même le matériel, il est préférable de prendre conseil auprès des responsables du club avant l'achat.

(2) Sauf en cas d’une réinscription pour la saison suivante et renouvellement du chèque de caution, le kit de Base (ou de Compétition) est à restituer à la fin de la saison, fin juin au plus tard. **Passé ce délai, le chèque de caution sera encaissé.**

Un délai peut être nécessaire s’il faut commander du nouveau matériel.

CONTACTS

mail	**archersleguevinois@gmail.com**		
Téléphones	Présidente	Françoise ANDERS	06-79-69-11-87
	Secrétaire	Régine GONZALEZ	06-14-17-41-13
	Trésorier	Patrick BIZOTTO	06-51-11-85-84
Site Web	**https://www.lesarchersleguevinois.fr/**		

LIENS UTILES

Comité Départemental de Tir à l'arc (CD31)		***https://cd31arc.fr/tir/***
Comité Régional de Tir à l'Arc d'Occitanie (CRTAO)		***https://arc-occitanie.fr/***
Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA)		***https://www.ffta.fr/***